

Suite aux annonces du 22 septembre telles que déclinées par les institutions partenaires du CiS, voici le plan de protection du CIS actualisé pour la rentrée académique.

Merci de lire attentivement ce document ! Attention : nouveautés indiquées par une *

PRINCIPES GÉNÉRAUX

* Le nouveau principe général de la rentrée est le **Certificat COVID obligatoire** pour les étudiant-es et autres apprenant-es, ainsi que pour les enseignants, vacataires, patients simulés et personnel administratif et technique en contact réguliers avec les étudiant-es/apprenant-es.

* Les personnes non vaccinées peuvent se faire tester gratuitement. La vaccination est néanmoins recommandée.

Le télétravail reste recommandé avec retour progressif au présentiel selon les besoins du service.

En cas de symptômes, restez à la maison, appelez un médecin ou une institution de soins et suivez les recommandations actualisées de l'OFSP et du service du médecin cantonal quant à l'indication de frottis, de quarantaine ou d'isolement.

PLAN DE PROTECTION

*1. CERTIFICAT COVID & TESTS

Avec son certificat COVID, une personne démontre soit qu'elle est immunisée (i.e. guérie depuis moins de 6 mois ou bien après vaccination complète), soit qu'elle a été récemment testée négative (depuis moins de 72 heures pour un test PCR et depuis moins de 48 heures pour un test rapide antigénique).

Certificat Covid

Le Certificat COVID est **obligatoire pour les étudiant-es**, dans les activités d'enseignement pré-gradué.

Conformément à la réglementation en cours à l'Unige, institution dans laquelle se situent les locaux du CIS, **cette obligation s'applique aussi dans les activités de formation post-gradué, continue et formation de formateurs.**

Les collaborateurs-trices du CIS (enseignant-es, personnels administratifs et techniques, patiente-s simulé-s/standardisé-es) **sont aussi soumis à l'obligation du Certificat COVID** dans l'accomplissement de leur tâche au CiS.

Des contrôles aléatoires peuvent avoir lieu à l'entrée des salles de formation dans les locaux de l'UNIGE, confiés à des agents de sécurité ou du personnel portant un gilet « Covid angel ».

L'accès à la Cafétéria est aussi soumis au Certificat COVID.

Tests

Les collaborateurs-trices non vaccinés-es du CIS (sur présentation de la carte multiservice) et les Patient-es Simulé-es/Standardisé-es (sur présentation de leur convocation au CiS) peuvent se faire tester au CMU. Pour tout renseignement, rendez-vous sur la page :

<https://www.unige.ch/coronavirus/fr/mesures-de-prevention/depistage>

Ces tests sont actuellement gratuits

2. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes au CIS pratiquent régulièrement l'hygiène des mains.

Mesures

Du désinfectant pour les mains est disponible à l'arrivée au CIS.

Chaque salle du CIS est pourvue d'un lavabo avec savon et/ ou du désinfectant pour les mains.

Le lavage/désinfection des mains est recommandé aux pauses, après chaque contact et à la sortie.

Cas particulier : le lavage des mains est exigé avant et après contact avec les Patients Simulés.

3. PORT DU MASQUE ET RESPECT DES DISTANCES

Mesures

Le port du masque est obligatoire au CIS, dès l'entrée au CMU et à la Roseraie.

Chaque utilisateur du CIS vient avec son masque.

* Les activités du CIS étant assimilées à des ateliers et pour répondre à la réglementation interne à la faculté de médecine qui héberge le CIS, **le port du masque reste obligatoire.**

* Le nombre de personnes par salle de cours n'est par contre plus soumis à restrictions.

*Le nombre de personnes présentes dans les espaces de travail partagé (« *open spaces* ») ne devrait jamais excéder 2/3 du nombre de postes de travail qui s'y trouvent.

Avec les Patients Simulés : le port du masque chirurgical neuf est obligatoire (fourni par le CiS)

Le masque peut être retiré à son bureau et en réunion lorsque la distance est supérieure à 1,5m.

Les couloirs sont une zone de circulation : ne pas y stationner ou s'y regrouper aux pauses et quitter le CiS dès la fin de la formation. Pas de rassemblement aux abords du CiS.

4. TRAÇABILITE

Mesures

La liste des participants de chaque session de formation est de la responsabilité des secrétariats d'enseignement de chaque institution qui la tiennent à disposition des autorités sanitaires.

Il n'est plus nécessaire de signer une liste de présence à l'entrée au CiS.

5. NETTOYAGE

Mesures

Il est de la responsabilité des enseignants/tuteurs de demander aux utilisateurs de la salle de nettoyer la table et les chaises à la fin de leur enseignement. Du désinfectant de surface avec papier ménage est à disposition dans chaque salle à cet effet.

Il est de la responsabilité des techniciens du CIS d'assurer l'entretien de la salle de simulation, des mannequins et du matériel pédagogique.

Cas particulier pour les ateliers BLS : il est de la responsabilité des enseignants/tuteurs de demander aux utilisateurs de nettoyer les mannequins entre chaque participant.

6. MISE EN OEUVRE

Mesures

La mise en œuvre du plan de protection est de la responsabilité de tous : Equipe du CIS, étudiants, formateurs, patients simulés, visiteurs

Il est suggéré qu'au sein de chaque formation soit identifié un référent COVID pour veiller au respect des mesures de protection.

Dans l'espace pause, la distance de 1,5m doit être respectée pour permettre le retrait du masque.